



# Etats financiers de la section générale au 31.12.2021

CAISSE  
DES  
DEPOTS

ORDONNANCE  
DU  
22 MAI  
1816

3



**Caisse  
des Dépôts**  
GROUPE

# **ETATS FINANCIERS DE LA SECTION GENERALE AU 31 DECEMBRE 2021**

examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts en date  
du 02/03/2022

Bilan

Hors-bilan

Compte de résultat

Notes annexes aux états financiers

# SOMMAIRE

## DETAILLE

<b>1. Etats financiers sociaux.....</b>	<b>4</b>
1.1 Bilan .....	4
1.2 Hors-bilan .....	5
1.3 Compte de résultat .....	6
2. Notes annexes aux états financiers.....	7
2.1 Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture .....	7
2.1.1 Evènements marquants de la période .....	7
2.1.2 Evènements postérieurs à la clôture .....	10
2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	11
2.3 Notes relatives au bilan .....	21
2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit .....	21
2.3.2 Opérations avec la clientèle.....	22
2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille .....	23
2.3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille .....	23
2.3.3.2 Éléments complémentaires.....	24
2.3.4 Participations .....	25
2.3.4.1 Principales participations .....	25
2.3.4.2 Mouvements.....	26
2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	27
2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers.....	28
2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit .....	28
2.3.8 Opérations avec la clientèle.....	29
2.3.9 Dettes représentées par un titre .....	30
2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers .....	31
2.3.11 Provisions .....	32
2.3.12 Variation des capitaux propres .....	33
2.3.13 Risques de crédit .....	34
2.3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit .....	34
2.3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle .....	34
2.3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	35
2.3.13.4 Ventilation par durée restant à courir.....	35

2.3.14 Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	36
<b>2.4 Notes relatives au hors-bilan .....</b>	<b>37</b>
2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises .....	37
2.4.2 Instruments financiers à terme .....	38
2.4.2.1 Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme .....	38
2.4.2.2 Ventilation par durée résiduelle .....	39
2.4.2.3 Ventilation par devise.....	40
2.4.2.4 Ventilation par zone géographique des swaps de taux .....	40
2.4.3 Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés .....	41
<b>2.5 Notes relatives au compte de résultat .....</b>	<b>42</b>
2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires .....	42
2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle .....	42
2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe .....	43
2.5.4 Autres intérêts et assimilés.....	43
2.5.5 Revenus des titres à revenu variable .....	44
2.5.6 Produits et charges de commissions .....	44
2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	44
2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés .....	45
2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets .....	45
2.5.10 Charges générales d'exploitation .....	46
2.5.10.1 Charges générales d'exploitation.....	46
2.5.10.2 Effectifs rémunérés .....	46
2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	47
2.5.12 Coût du risque .....	47
2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....	47
2.5.14 Charge d'impôt.....	48
<b>2.6 Notes spécifiques .....</b>	<b>49</b>
2.6.1 Programme d'Investissement d'Avenir .....	49
2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur .....	50
<b>2.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale .....</b>	<b>51</b>

# 1. Etats financiers sociaux

## 1.1 Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>66 544</b>	<b>62 554</b>
Caisse, banques centrales		21 259	16 795
Effets publics et valeurs assimilées	2.3.3	25 712	29 251
Créances sur les établissements de crédit	2.3.1	19 573	16 508
<b>Opérations avec la clientèle</b>	2.3.2	<b>4 461</b>	<b>3 546</b>
Comptes ordinaires débiteurs		194	227
Autres concours à la clientèle à terme		4 267	3 319
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	2.3.3	<b>42 620</b>	<b>42 431</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe		24 795	26 367
Actions et autres titres à revenu variable		17 825	16 064
<b>Participations</b>	2.3.4	<b>29 331</b>	<b>28 044</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	2.3.5	<b>5 411</b>	<b>4 370</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	2.3.6	<b>6 091</b>	<b>6 095</b>
<b>Total Actif</b>		<b>154 458</b>	<b>147 040</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	2.3.7	<b>10 930</b>	<b>11 177</b>
Banques centrales			1
Dettes envers les établissements de crédit à vue		7 207	6 725
Dettes envers les établissements de crédit à terme		3 723	4 451
<b>Opérations avec la clientèle</b>	2.3.8	<b>80 257</b>	<b>75 688</b>
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		65 536	61 514
Autres dettes envers la clientèle		14 721	14 174
<b>Dettes représentées par un titre</b>	2.3.9	<b>30 635</b>	<b>27 181</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	2.3.10	<b>7 833</b>	<b>9 079</b>
<b>Provisions</b>	2.3.11	<b>587</b>	<b>741</b>
<b>Dépôts de garantie</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	2.3.12	<b>556</b>	<b>556</b>
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	2.3.12	<b>23 659</b>	<b>22 617</b>
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		3 127	2 924
Résultat de l'exercice		1 941	481
Acompte sur dividende		(621)	
<b>Total Passif</b>		<b>154 458</b>	<b>147 040</b>

## 1.2 Hors-bilan

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>11 575</b>	<b>16 584</b>
En faveur d'établissements de crédit	10 543	11 851
En faveur de la clientèle	866	4 546
Engagements de financement douteux	166	187
<b>Engagements de garantie</b>	<b>500</b>	<b>585</b>
D'ordre d'établissements de crédit	258	305
D'ordre de la clientèle	242	280
Engagements douteux		
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>26 944</b>	<b>34 482</b>
Reçus d'établissements de crédit	26 944	34 482
Reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>15 419</b>	<b>13 208</b>
Reçus d'établissements de crédit	13 251	11 057
Reçus de la clientèle	689	1 193
Reçus de l'État et assimilés	1 479	958
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir	2 603	2 129
Titres à livrer	3	3
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>		
Autres engagements donnés	29 693	30 529
Autres engagements reçus		

## 1.3 Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Intérêts et produits assimilés *</b>		<b>1 468</b>	<b>1 452</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	295	315
Opérations avec la clientèle	2.5.2	79	89
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	706	728
Autres intérêts et produits assimilés	2.5.4	388	320
<b>Intérêts et charges assimilées *</b>		<b>(1 039)</b>	<b>(1 028)</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	(214)	(95)
Opérations avec la clientèle	2.5.2	(376)	(440)
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	(252)	(376)
Autres intérêts et charges assimilées	2.5.4	(197)	(117)
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	2.5.5	<b>1 383</b>	<b>883</b>
<b>Commissions (produits)</b>	2.5.6	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>Commissions (charges)</b>	2.5.6	<b>(34)</b>	<b>(29)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	2.5.7	<b>0</b>	<b>12</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	2.5.8	<b>1 230</b>	<b>352</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets</b>	2.5.9	<b>(96)</b>	<b>(134)</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>2 926</b>	<b>1 521</b>
Charges générales d'exploitation	2.5.10	(517)	(391)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	2.5.11	(156)	(146)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>2 253</b>	<b>984</b>
Coût du risque	2.5.12	17	(68)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 270</b>	<b>916</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.5.13	(20)	(218)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>2 250</b>	<b>698</b>
Charge d'impôt	2.5.14	(309)	(217)
<b>Résultat net</b>		<b>1 941</b>	<b>481</b>

\* Un montant de 99 M€ reclassé au titre des intérêts négatifs en augmentation du poste « Intérêts et charges assimilées » et en contrepartie du poste « Intérêts et produits assimilés ».

## 2. Notes annexes aux états financiers

### 2.1 Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture

#### 2.1.1 Evènements marquants de la période

##### 2.1.1.1 Plan de relance

Le 7 septembre 2020, la Caisse des Dépôts lançait un plan de relance de l'économie française de 26 milliards d'euros d'investissements en fonds propres au capital des entreprises et de l'économie mixte. Un an après, elle présente un premier bilan : 59%, soit 15,4 milliards d'euros sont désormais injectés dans l'économie française.

La Caisse des Dépôts s'est mobilisée dans un temps record pour accélérer le déploiement de solutions qui améliorent la vie quotidienne des Français. L'axe prioritaire de ce plan est la protection de l'environnement. A cette fin, un Plan Climat dédié à la lutte contre le réchauffement climatique a notamment été lancé dans la foulée par la Banque des Territoires et Bpifrance.

Les mesures de soutien sont déployées sur 3 autres axes stratégiques : le logement, le soutien aux entreprises et la cohésion sociale. Elles ont bénéficié rapidement aux Français et aux territoires via notamment la mise en place de plans thématiques ciblés : tourisme, commerce, industrie, très haut débit.

##### 2.1.1.2 La Caisse des Dépôts participe à l'augmentation de capital de la Compagnie des Alpes

La Compagnie des Alpes a réalisé au premier semestre 2021 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 231 millions d'euros.

La Compagnie des Alpes souhaite amorcer une nouvelle phase de son développement et anticiper le rebond d'activité prévu dès la fin de la crise sanitaire.

L'augmentation de capital a pour objectif de renforcer les fonds propres du Groupe, tout en soutenant le financement du plan d'affaires incluant des projets d'attractivité en soutien de la dynamique de l'activité des sites, en accélérant la transition écologique en permettant le déploiement de l'ambition « Triple Zéro » du Groupe en matière environnementale (c'est-à-dire un triple objectif à horizon 2030 : la neutralité en matière d'émission carbone, le « zéro déchet non valorisé », enfin, un impact positif sur la biodiversité) et en accompagnant le déploiement des territoires. Ces financements concernent l'enveloppe d'investissements de 140 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 et l'enveloppe de 200 millions d'euros par an en moyenne à compter de l'exercice 2021/2022. En outre, la Société pourrait financer de nouveaux projets de développement à l'étude à fort potentiel de création de valeur et envisager de potentielles opportunités de croissance externe.

Suite à l'assemblée générale mixte de la Compagnie des Alpes du 16 septembre 2021, l'apport en nature par la Caisse des Dépôts de sa participation dans la société du Parc du Futuroscope a été réalisée pour une valeur d'apport de 20 millions d'euros. Cet apport a été rémunéré par une augmentation de capital d'un montant de 20 millions d'euros par émission d'actions nouvelles en rémunération de l'apport de la Caisse des Dépôts.

Après cette opération, la Caisse des Dépôts reste l'actionnaire de référence de la Compagnie des Alpes avec la détention de 41,4% du capital.

### **2.1.1.3 Partenariat BEI / Caisse des Dépôts : 1 milliard d'euros pour les collectivités locales et leur transition écologique**

La Banque Européenne d'Investissement met en place une nouvelle ligne de financement de 1 milliard d'euros avec la Caisse des Dépôts. Grâce à ce financement qui est le troisième du genre, la Caisse des Dépôts, via la Direction des prêts de la Banque des Territoires, peut continuer à accorder des prêts à taux fixes au secteur public en complément de son offre traditionnelle. Cette action confirme la force du partenariat mis en place en juin 2013 entre la Caisse des Dépôts et la Banque Européenne d'investissement afin de relancer les projets d'investissement durables au cœur des territoires.

Ce dispositif rend les financements européens très accessibles aux projets de moins de 25 millions d'euros portés par les collectivités. Il est mis en œuvre dans la continuité de deux précédentes enveloppes signées en 2015 et 2019, qui ont permis la distribution de 1,8 milliards d'euros de financements au secteur public français. Cette nouvelle ligne s'accompagne d'un engagement renforcé en faveur de l'action climatique, puisqu'au moins la moitié de son montant sera consacrée à des projets contribuant à lutter contre les effets du réchauffement ou à en atténuer les effets.

La ressource de la Banque Européenne d'Investissement permettra ainsi d'améliorer l'accès au financement à long terme à des investissements de petite taille, notamment pour l'efficacité énergétique des bâtiments, les réseaux d'eau et d'assainissement, les mobilités douces et les transports publics propres.

Cette enveloppe de prêts vient renforcer la palette d'offres de la Banque des Territoires au secteur public et son offre indexée à la ressource du livret A, au bénéfice de territoires plus durables. Ce partenariat financier concrétise la complémentarité de la Banque des Territoires et de la BEI dans le soutien à l'investissement durable territorial.

### **2.1.1.4 La Banque des Territoires met 300 M€ de quasi-fonds propres supplémentaires à la disposition des organismes de logement social**

Dans le cadre du soutien à la capitalisation du secteur du logement social et à la relance de la production de logements sociaux, la Banque des Territoires a lancé sa deuxième campagne de souscription de titres participatifs auprès des organismes (SEM immobilières, ESH, Coop et OPH). Cette opération de 300 M€ vient s'ajouter aux 700 M€ déjà mis à la disposition des organismes en 2020.

### **2.1.1.5 La Caisse des Dépôts lance sa nouvelle Obligation Durable, la 4ème depuis 2017**

L'établissement public Caisse des Dépôts a lancé le 25 mai 2021 avec succès une nouvelle Obligation Durable d'un montant de 500 millions d'euros et d'une maturité de 5 ans. Pour la CDC, il s'agit de la 4ème obligation ESG émise depuis 2017 et dont le livre d'ordres a réuni de nombreux investisseurs : 72 au total.

Ce nouvel emprunt de référence a été émis à un spread de +13 points de base au-dessus des emprunts d'Etat français interpolés. Les chefs de file de cette opération sont BNP Paribas, Deutsche Bank, La Banque Postale et Société Générale CIB.

Cette transaction représente la quatrième émission ESG de la Caisse des Dépôts, après une obligation verte inaugurale en 2017, une obligation durable inaugurale en 2019 et une obligation durable en 2020. Cette nouvelle obligation durable permet à la Caisse des Dépôts de renforcer sa présence sur les marchés de capitaux et sa signature ESG au cœur de la stratégie globale du Groupe. En tant qu'investisseur de long terme, la Caisse des Dépôts est acteur de la transformation

de notre pays. Elle mobilise ses ressources et son expertise dans le cadre de son plan de relance pour un développement vert et solidaire qui bénéficie à tous les territoires.

L'émission durable s'inscrit ainsi en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies en contribuant à une transition juste vers la neutralité carbone, au développement du capital humain et à la lutte contre les inégalités sociétales. Les fonds levés grâce à cette opération permettront de financer des projets verts (à 59%) et sociaux (41%), dans des secteurs fondamentaux :

- infrastructures de production et de stockage d'énergie verte et de chaleur ;
- immobilier vert ;
- transport et mobilité durable ;
- accès au numérique ;
- économie sociale et solidaire ;
- accompagnement du vieillissement de la population.

En cohérence avec les engagements de transparence et d'exemplarité qu'elle s'est fixée dans son Document Cadre Obligations Vertes Sociales et Durables, la Caisse des Dépôts a choisi d'apporter un degré de lisibilité supplémentaire en fournissant aux investisseurs la liste exhaustive et nominative des projets éligibles en amont de l'exécution de l'opération obligataire.

L'établissement public publiera annuellement trois rapports :

- un avis d'assurance de bonne allocation des flux ;
- un certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité ;
- les indicateurs de performance et d'impact environnementaux et sociaux relatifs aux projets.

### **2.1.1.6 Acquisition de 11,5% du capital de GRTgaz**

ENGIE et la Société d'Infrastructures Gazières (SIG), véhicule d'investissement détenu par CNP Assurances et la Caisse des Dépôts, ont finalisé l'acquisition d'une participation de 11,5% du capital de GRTgaz par SIG auprès d'ENGIE pour un montant de 1,1 milliard d'euros. Au terme de cette opération, la Caisse des Dépôts détient désormais 34,5 % de GRTgaz.

### **2.1.1.7 Orange Concessions**

Le 5 novembre 2021, Orange, la Banque des Territoires, CNP Assurances et EDF Invest ont officialisé le lancement d'Orange Concessions annoncé en janvier 2021. Orange Concessions, la nouvelle société détenue à 50 % par Orange et à 50 % par un consortium La Banque des Territoires, CNP Assurances et EDF Invest est désormais opérationnelle.

Orange Concessions regroupe 24 Réseaux d'Initiative Publique (RIP), régis par des contrats avec des collectivités locales, en Métropole et en Outre-mer, représentant à terme plus de 4,5 millions de prises fibre, ce qui la positionne comme 1er opérateur d'infrastructures dans les territoires ruraux français. Orange Concessions accompagne les collectivités locales dans l'aménagement numérique de leur territoire : il orchestre la conception, la construction et l'exploitation des réseaux fibre en s'appuyant sur Orange comme partenaire industriel de référence doté d'une expérience et d'un savoir-faire éprouvés et assure la commercialisation à l'ensemble des opérateurs commerciaux (FAI) pour offrir la fibre à leurs clients finaux.

Orange Concessions porte une ambition forte pour rendre la fibre accessible à tous dans les territoires ruraux tout en partageant l'effort d'investissement avec ses actionnaires, la Banque des Territoires, CNP Assurances et EDF Invest. En s'associant à des investisseurs de long terme, la société dispose de tous les moyens et ressources nécessaires pour consolider son leadership en tant qu'opérateur d'infrastructures.

L'engagement de la Banque des Territoires dans ce consortium et dans Orange Concessions constitue une étape majeure dans le cadre de sa mission de raccordement en fibre optique des territoires les plus isolés et à faible densité de population.

Le consortium Holding d'Infrastructure Numérique est détenu à 33,3 % par la Caisse des Dépôts.

## **2.1.2 Evènements postérieurs à la clôture**

### **2.1.2.1 Groupe Egis**

Le 7 janvier 2022, la Caisse des Dépôts et Tikehau Capital annoncent la finalisation de l'acquisition par Tikehau Capital d'une participation de 40 % dans Egis, premier ingénieur français de l'ingénierie de la construction et services à la mobilité.

A l'issue de l'opération, Tikehau Capital détient, notamment par le biais de son fonds dédié à la transition énergétique T2 Energy Transition, 40 % du capital d'Egis. La Caisse des Dépôts conserve une participation de 34 % du capital, aux côtés des cadres partenaires et des salariés qui en détiennent 26%, ayant augmenté leur participation de 2%.

La Caisse des Dépôts, qui a assuré un rôle déterminant dans la création et le développement du groupe Egis, continuera d'accompagner le groupe dans la durée aux côtés de Tikehau Capital, des cadres partenaires et des salariés, avec une participation active à la gouvernance de la société.

### **2.1.2.2 Nouveau Suez**

Le 31 janvier 2022, le consortium d'investisseurs constitué de Meridiam – GIP – Caisse des Dépôts et CNP Assurances a acquis auprès de Veolia, le nouveau Suez conformément aux termes du contrat d'acquisition en date du 22 octobre 2021.

Il n'y a pas d'autre évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats de la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2021.

## 2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2020, sous réserve du point mentionné ci-dessous.

### Application de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires

Le 5 novembre 2021, l'ANC a mis à jour sa recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires afin d'introduire un choix de méthodes relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies qui conditionnent l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et à la présence du membre du personnel dans l'entreprise au moment où il atteint l'âge de la retraite.

Ainsi, la répartition des droits à prestations des régimes concernés est faite de manière linéaire à partir :

- Soit de la date de prise de service du membre du personnel ;
- Soit de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations (c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent, ni le montant, ni l'échéance des prestations).

Au 31 décembre 2021, la Section générale, qui applique déjà la recommandation ANC n°2013-02, opte pour une répartition de ces droits à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations et non plus à compter de la date d'entrée dans l'établissement public.

Ce changement, qualifié de changement de méthode comptable, est comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en diminution des provisions en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, pour un montant de 7,7 M€.

### 2.2.1 Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

Sur l'exercice 2021, les intérêts négatifs sont présentés de la manière suivante au compte de résultat :

- Les intérêts négatifs sur les actifs financiers sont présentés dans le poste « Intérêts et charges assimilées » ;
- Les intérêts négatifs sur les passifs financiers sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés ».

Sur l'exercice 2020, les intérêts négatifs étaient présentés en net des intérêts positifs dans le poste « Intérêts et produits assimilés » s'agissant des actifs financiers et dans le poste « Intérêts et charges assimilées » s'agissant des passifs financiers.

### 2.2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

### 2.2.2.1 Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Depuis le 31 décembre 2021, la Section générale applique la nouvelle définition du défaut prudentiel figurant aux articles 127 et 178 du règlement UE n°575/2013, complétés par les lignes directrices 2016/07 publiées par l'Autorité Bancaire Européenne.

Ainsi, la définition des encours en défaut est précisée par :

- L'introduction d'un seuil de matérialité relatif et d'un seuil de matérialité absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut ; et
- La clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire de trois mois pour les encours non restructurés et d'un an pour les encours restructurés.

Cette nouvelle définition du défaut réglementaire étant représentative du risque de crédit avéré au sens comptable, la définition du douteux comptable est alignée sur la définition du défaut prudentiel.

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions relatives aux encours en défaut se traduisent par une diminution de 71,4 M€ des encours douteux au bilan de la Section générale au 31 décembre 2021 (et une reprise de dépréciation associée de 1,6 M€).

Sont ainsi considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois et supérieures aux seuils de matérialité réglementaires, les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine après une période probatoire de trois mois et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent également être portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après une période probatoire d'un an.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles les conditions financières d'origine ont été modifiées du fait de difficultés financières de l'emprunteur. Elles sont définies selon deux principaux critères :
  - Des concessions par l'entité ;
  - Des difficultés financières de l'emprunteur.
- Les créances restructurées donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

### **2.2.2.2 Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension**

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

## **2.2.3 Titres et opérations sur titres**

### **2.2.3.1 Titres**

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

#### **2.2.3.1.1 Titres de transaction**

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

#### **2.2.3.1.2 Titres de placement**

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti", et sont évalués de la façon suivante :

- Actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

#### **2.2.3.1.3 Titres d'investissement**

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible. Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

#### **2.2.3.1.4 Titres de l'activité de portefeuille (TAP)**

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

#### **2.2.3.1.5 Titres de participation**

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours moyen de bourse des derniers mois, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'utilité de ces titres.

### **2.2.3.2 Opérations sur titres**

#### **2.2.3.2.1 OAT indexées sur l'inflation**

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

#### **2.2.3.2.2 Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)**

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont comptabilisés, au prix de marché du jour de l'emprunt, dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie de la comptabilisation d'une dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté et ils sont présentés au bilan en déduction de la dette de titres à l'égard du prêteur. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

## 2.2.4 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

### 2.2.4.1 Contrats d'échange de taux et de devises

#### 2.2.4.1.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *prorata temporis*.

#### 2.2.4.1.2 Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

### 2.2.4.2 Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

#### 2.2.4.2.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

#### 2.2.4.2.2 Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

### 2.2.4.3 Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat

procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

#### **2.2.4.3.1 Opérations relevant de la logique de couverture**

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

#### **2.2.4.3.2 Gestion de portefeuille de transaction**

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

#### **2.2.4.4 Les valeurs de marché**

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

### **2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien.

Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- Gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- Couverture/façade : 30 ans ;
- Agencements : 10 ans ;
- Installations générales et techniques : 20 ans ;
- Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques (voir 10 ans pour certains projets informatiques spécifiques dont l'utilisation est prévue sur cette durée).

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

## 2.2.6 Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

## 2.2.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

### 2.2.7.1 Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

### 2.2.7.2 Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

## 2.2.8 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.2.9 Provisions

Figurent sous cette rubrique :

### 2.2.9.1 Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

### 2.2.9.2 Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite » du 6 juillet 2017 et son avenant n°1 du 8 novembre 2021. Il est également tenu compte de l'« Accord-cadre emploi - parcours professionnels - compétences // Orientations et dispositifs pérennes et plan d'action 2022-2024 » signé le 17 décembre 2021 qui prévoit notamment la pérennisation du dispositif actuel de reconnaissance de l'engagement tout au long de la vie professionnelle pour les agents publics et statutaires CANSSM.

### 2.2.9.3 Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins

équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés ainsi que les provisions relatives aux indemnités de départ volontaire des collaborateurs en cours de carrière issues du dispositif de « Rupture Conventionnelle Collective » prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 par l'« Accord-cadre emploi - parcours professionnels - compétences // Orientations et dispositifs pérennes et plan d'action 2022-2024 » du 17 décembre 2021.

## 2.2.10 Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- Des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- Des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière ;
- Des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
- Des avantages liés à la fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 qui vient d'être modifiée le 5 novembre 2021. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres (soit la méthode 2 de la recommandation précitée).

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Suite à la modification apportée par l'ANC le 5 novembre 2021 à sa recommandation n°2013-02, la Caisse des Dépôts a opté au 31 décembre 2021 pour la répartition des droits à prestations de ses régimes d'indemnités de départ à la retraite concernés à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations (et non plus à compter de la date d'entrée dans l'établissement public).

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes

épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

### **2.2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)**

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

### **2.2.12 Impôts sur les bénéfices**

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2021 s'établissent :

- À 28,41 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- À 19,63 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- À 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- À 3,41 % contribution sociale incluse pour les opérations de cession afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun.

### **2.2.13 Opérations en devises**

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

### **2.2.14 Recours à des estimations**

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- La détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels

que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;

- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- L'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- Le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

## 2.3 Notes relatives au bilan

### 2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>5 933</b>	<b>4 639</b>
<b>Intérêts courus</b>	<b>9</b>	
<b>Créances sur les établissements de crédit à vue</b>	<b>5 942</b>	<b>4 639</b>
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>40</b>	<b>531</b>
Capital et assimilé	40	499
Créances douteuses		40
Dépréciations		(8)
Intérêts courus		
<b>Crédits divers</b>	<b>13 591</b>	<b>11 338</b>
Capital et assimilé <sup>(1)</sup>	13 541	11 295
Intérêts courus	50	43
<b>Créances sur les établissements de crédit à terme</b>	<b>13 631</b>	<b>11 869</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>19 573</b>	<b>16 508</b>

(1) Dont 13 044 M€ de prêts au fonds d'épargne (10 799 M€ au 31 décembre 2020).

## 2.3.2 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Comptes ordinaires clientèle</b>	<b>191</b>	<b>226</b>
<b>Créances douteuses</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Intérêts courus</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>Comptes ordinaires débiteurs à vue</b>	<b>194</b>	<b>227</b>
<b>Crédits de trésorerie et créances commerciales</b>	<b>1 278</b>	<b>651</b>
Capital et assimilé	1 176	563
Créances douteuses	258	261
Dépréciations	(157)	(173)
Intérêts courus	1	
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>1 255</b>	<b>1 125</b>
Capital et assimilé	1 217	1 081
Créances douteuses	10	19
Dépréciations	(3)	(5)
Intérêts courus	31	30
<b>Crédits au logement</b>	<b>497</b>	<b>444</b>
Capital et assimilé	493	434
Créances douteuses	5	11
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus		
<b>Crédits divers</b>	<b>1 237</b>	<b>1 099</b>
Capital et assimilé	1 189	1 029
Créances douteuses	165	187
Dépréciations	(118)	(119)
Intérêts courus	1	2
<b>Autres concours à la clientèle à terme</b>	<b>4 267</b>	<b>3 319</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4 461</b>	<b>3 546</b>

## 2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

### 2.3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille

	31/12/2021					31/12/2020				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>		<b>5 905</b>	<b>19 807</b>		<b>25 712</b>		<b>8 178</b>	<b>21 073</b>		<b>29 251</b>
Effets publics et valeurs assimilées		5 905	19 807		25 712		8 178	21 073		29 251
Titres prêtés										
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		<b>22 486</b>	<b>2 309</b>		<b>24 795</b>		<b>23 937</b>	<b>2 430</b>		<b>26 367</b>
Obligations		7 481	649		8 130		3 063	626		3 689
Autres titres à revenu fixe		15 005	1 660		16 665		20 874	1 804		22 678
Titres prêtés										
Titres empruntés										
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>3 095</b>		<b>14 730</b>	<b>17 825</b>		<b>2 517</b>		<b>13 547</b>	<b>16 064</b>
Actions		1 014		12 885	13 899		864		11 792	12 656
OPCV		2 081		1 826	3 907		1 653		1 740	3 393
Autres titres à revenu variable				19	19				15	15
Titres prêtés										
<b>Total par type de portefeuille</b>		<b>31 486</b>	<b>22 116</b>	<b>14 730</b>	<b>68 332</b>		<b>34 632</b>	<b>23 503</b>	<b>13 547</b>	<b>71 682</b>

### 2.3.3.2 Éléments complémentaires

	31/12/2021					31/12/2020				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>		<b>5 905</b>	<b>19 807</b>		<b>25 712</b>		<b>8 178</b>	<b>21 073</b>		<b>29 251</b>
Valeur brute		5 866	18 191		24 057		8 095	19 291		27 386
Primes/Décotes		27	1 353		1 380		56	1 505		1 561
Créances rattachées		29	263		292		28	277		305
Dépréciations		(17)			(17)		(1)			(1)
<b>Valeur de marché</b>		<b>5 944</b>	<b>22 514</b>		<b>28 458</b>		<b>8 259</b>	<b>25 005</b>		<b>33 264</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		<b>22 486</b>	<b>2 309</b>		<b>24 795</b>		<b>23 937</b>	<b>2 430</b>		<b>26 367</b>
Valeur brute		22 504	2 276		24 780		23 854	2 390		26 244
Primes/Décotes		6	15		21		23	20		43
Créances rattachées		74	18		92		90	20		110
Dépréciations		(98)			(98)		(30)			(30)
<b>Valeur de marché</b>		<b>22 703</b>	<b>2 445</b>		<b>25 148</b>		<b>24 419</b>	<b>2 686</b>		<b>27 105</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>3 095</b>		<b>14 730</b>	<b>17 825</b>		<b>2 517</b>		<b>13 547</b>	<b>16 064</b>
Valeur brute		3 140		16 009	19 149		2 562		15 252	17 814
Créances rattachées		1		1	2		1		2	3
Dépréciations		(46)		(1 280)	(1 326)		(46)		(1 707)	(1 753)
<b>Valeur de marché</b>		<b>4 531</b>		<b>29 214</b>	<b>33 745</b>		<b>3 642</b>		<b>23 184</b>	<b>26 826</b>
<b>Total par type de portefeuille</b>		<b>31 486</b>	<b>22 116</b>	<b>14 730</b>	<b>68 332</b>		<b>34 632</b>	<b>23 503</b>	<b>13 547</b>	<b>71 682</b>

## 2.3.4 Participations

### 2.3.4.1 Principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	31/12/2021				31/12/2020
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
BPIFRANCE SA	49,2	10 431		10 431	10 431
LA POSTE	66,0	4 608		4 608	4 606
CDC HABITAT	100,0	2 774		2 774	2 774
ICADE *	39,2	2 370		2 370	2 323
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	29,9	1 615		1 615	1 615
TRANSDEV GROUP	66,0	1 191	(466)	725	679
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	34,5	566		566	296
EURONEXT NV	7,3	365		365	231
HOLDING INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	33,3	352		352	
SFIL	100,0 <sup>(1)</sup>	320		320	320
COMPAGNIE DES ALPES	41,4	310		310	194
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	33,2	236		236	236
<b>Sous-total des principales participations</b>		<b>25 138</b>	<b>(466)</b>	<b>24 672</b>	<b>23 705</b>
<b>Autres titres de participation, avances et créances</b>		<b>5 733</b>	<b>(1 074)</b>	<b>4 659</b>	<b>4 339</b>
<b>Total des participations, avances et créances</b>		<b>30 871</b>	<b>(1 540)</b>	<b>29 331</b>	<b>28 044</b>

\* Participations cotées

(1) La Caisse des Dépôts détient la totalité des actions de SFIL à l'exception d'une action ordinaire qui est conservée par l'État.

### Informations détaillées sur les principales participations :

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	% de détention
BPIFRANCE SA	EUR	21 122	5 389	1 829	49,2
LA POSTE	EUR	6 668	6 697	2 341	66,0
CDC HABITAT	EUR	2 454	1 447	152	100,0
ICADE	EUR	2 710	4	243	39,2
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	EUR	2 700	(363)	612	29,9
TRANSDEV GROUP	EUR	1 206	(313)	(162)	66,0
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	EUR	1 544	(114)	85	34,5
EURONEXT NV	EUR	3 733	0	413	7,3
HOLDING INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	EUR	1 055	0	(7)	33,3
SFIL	EUR	1 445	(1 125)	246	100,0
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	694	219	(67)	41,4
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	EUR	5	(76)	213	33,2

Données retenues pour les comptes consolidés du groupe (hors Euronext NV)

## 2.3.4.2 Mouvements

	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
(en millions d'euros)					
<b>Titres de participation</b>	<b>26 748</b>	<b>1 192</b>	<b>(68)</b>	<b>12</b>	<b>27 884</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>27 916</b>	<b>1 422</b>	<b>(183)</b>	<b>14</b>	<b>29 169</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	2 939	983	(170)	(484)	3 268
Parts dans les entreprises liées	24 977	439	(13)	498	25 901
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>(1 168)</b>	<b>(230)</b>	<b>115</b>	<b>(2)</b>	<b>(1 285)</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	(474)	(102)	45	(2)	(533)
Parts dans les entreprises liées	(694)	(128)	70	0	(752)
<b>Avances et créances rattachées</b>	<b>1 296</b>	<b>245</b>	<b>(82)</b>	<b>(12)</b>	<b>1 447</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>1 507</b>	<b>330</b>	<b>(121)</b>	<b>(14)</b>	<b>1 702</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	1 284	317	(115)	(28)	1 458
Parts dans les entreprises liées	223	13	(6)	14	244
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>(211)</b>	<b>(85)</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>(255)</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	(207)	(85)	35	2	(255)
Parts dans les entreprises liées	(4)	0	4	0	0
<b>Participations</b>	<b>28 044</b>	<b>1 437</b>	<b>(150)</b>	<b>0</b>	<b>29 331</b>

## 2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>506</b>	<b>58</b>	<b>(1)</b>		<b>563</b>
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	962	78	(3)		1 037
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(456)	(20)	2		(474)
<b>Immobilisations corporelles de placement</b>	<b>3 398</b>	<b>1 440</b>	<b>(543)</b>		<b>4 295</b>
Immobilisations en cours - montant brut	8	6		(4)	10
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles - montant brut	277			4	281
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(185)	(7)			(192)
Forêts et réserves foncières - montant brut	25				25
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	3 501	1 477	(556)		4 422
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(228)	(36)	13		(251)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>466</b>	<b>87</b>			<b>553</b>
Concessions, licences, brevets - montant brut	937		(62)	207	1 082
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(679)	(135)	62		(752)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	208	222		(207)	223
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>4 370</b>	<b>1 585</b>	<b>(544)</b>		<b>5 411</b>

## 2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges à répartir sur plusieurs exercices	18	96
Charges constatées d'avance	61	39
Produits à recevoir	195	181
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	276	148
Autres comptes de régularisation	4 880	4 983
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5 430</b>	<b>5 447</b>
Débiteurs divers	617	604
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	617	604
Créances douteuses sur opérations diverses	5	5
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(5)	(5)
<b>Actifs divers</b>	<b>661</b>	<b>648</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>6 091</b>	<b>6 095</b>

(1) Dont au 31 décembre 2021, une créance sur l'Etat au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 3 949 M€ (3 919 M€ au 31 décembre 2020) (Cf. note 2.6.1).

## 2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Banques centrales</b>		<b>1</b>
Comptes ordinaires créditeurs	136	101
Comptes courants du fonds d'épargne	7 063	6 629
Intérêts courus	8	(5)
<b>Dettes envers les établissements de crédit à vue</b>	<b>7 207</b>	<b>6 725</b>
Comptes et emprunts à terme	3 480	2 957
Titres donnés en pension livrée	232	1 488
Intérêts courus	11	6
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>	<b>3 723</b>	<b>4 451</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>10 930</b>	<b>11 177</b>

## 2.3.8 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs <sup>(1)</sup>	65 208	61 161
Intérêts courus	328	353
<b>Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle</b>	<b>65 536</b>	<b>61 514</b>
Emprunts à la clientèle financière	18	18
Consignations <sup>(2)</sup>	13 607	12 919
Comptes créditeurs à terme	308	433
Autres sommes dues à la clientèle	26	27
Intérêts courus	762	777
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>	<b>14 721</b>	<b>14 174</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>80 257</b>	<b>75 688</b>

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 65 208 M€ est constitué principalement par les dépôts

- des notaires pour 46 812 M€ (43 158 M€ au 31 décembre 2020) ;
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 7 545 M€ (7 601 M€ au 31 décembre 2020) ;
- des huissiers pour 462 M€ (456 M€ au 31 décembre 2020) ;
- des autres professions juridiques pour 1 870 M€ (1 587 M€ au 31 décembre 2020) ;
- du FRR pour 577 M€ (729 M€ au 31 décembre 2020) ;
- de l'Acoss pour 7 M€ (37 M€ au 31 décembre 2020).

(2) Dont 6 457 M€ (5 992 M€ au 31 décembre 2020) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

## 2.3.9 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Émissions à court terme	13 809	11 807
Émissions à moyen et long terme <sup>(1)</sup>	16 723	15 197
Dettes rattachées	103	177
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	30 635	27 181
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>30 635</b>	<b>27 181</b>

(1) Dont au 31 décembre 2021, 9 280 M€ de placement privé, et 7 443 M€ d'émissions obligataires de référence.

### Détail des émissions obligataires de référence :

Devise	Échéance	Coupon %	ISIN	31/12/2021
CHF	26/06/2028	0.000	CH0591979643	97
CHF	16/06/2026	0.000	CH0506071346	97
CHF	30/05/2025	0.250	CH0414510062	169
CHF	30/05/2025	0.250	CH0414510062	24
CHF	12/11/2027	0.300	CH0386949348	241
EUR	19/06/2024	0.000	FR0013426426	500
EUR	15/09/2025	0.010	FR0013534443	500
EUR	01/06/2026	0.010	FR0014003RL9	500
EUR	01/03/2022	0.200	FR0013239985	500
EUR	18/09/2028	0.750	FR0013365269	1 000
GBP	25/02/2026	0.250	FR0014001MV3	298
GBP	21/07/2023	0.500	FR0013513777	387
JPY	22/07/2022	0.050	JP525023AL77	76
JPY	29/07/2022	0.060	JP525023AK78	115
JPY	30/07/2024	0.070	JP525023BL76	76
JPY	22/07/2022	0.465	JP525023BF74	76
JPY	30/07/2024	0.725	JP525023DE73	82
JPY	29/11/2028	1.302	FR0011643766	67
USD	18/11/2024	0.875	FR0014006JA2	264
USD	18/11/2024	0.875	FR0014006JA2	616
USD	13/02/2023	1.500	FR0013482544	879
USD	18/01/2022	2.750	FR0013396843	879

**Total des émissions de référence**

**7 443**

## 2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits constatés d'avance	135	114
Charges à payer	37	39
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	35	1 214
Autres comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	4 972	4 924
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5 179</b>	<b>6 291</b>
Versements restant à effectuer sur titres	1 243	1 754
- sur titres de participation <sup>(2)</sup>	714	1 172
- sur TAP	529	582
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	1 411	1 034
<b>Créditeurs divers</b>	<b>2 654</b>	<b>2 788</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>7 833</b>	<b>9 079</b>

(1) Dont au 31 décembre 2021, une créance sur l'Etat au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 3 949 M€ (3 919 M€ au 31 décembre 2020) (Cf. note 2.6.1).

(2) Dont versements restant à effectuer sur titres non libérés de CDC Habitat pour 381 M€.

## 2.3.11 Provisions

	31/12/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements (1)	31/12/2021
(en millions d'euros)						
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>185</b>	<b>65</b>	<b>(22)</b>	<b>(25)</b>	<b>(8)</b>	<b>195</b>
- retraites	50	3	(4)	(4)	(8)	37
- médailles du travail	32	2	(1)	(3)		30
- autres	103	60	(17)	(18)		128
<b>Provisions pour risques immobiliers</b>	<b>1</b>					<b>1</b>
<b>Provisions pour risques de contrepartie</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>(7)</b>			<b>21</b>
- engagement par signature	13	1	(7)			7
- prêts						
- autres	14					14
<b>Provisions pour impôts</b>	<b>87</b>		<b>(4)</b>	<b>(83)</b>		<b>0</b>
<b>Provisions sur instruments de marché</b>	<b>5</b>	<b>1</b>		<b>(5)</b>		<b>1</b>
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>436</b>	<b>(3)</b>	<b>(59)</b>	<b>(5)</b>		<b>369</b>
- sur prêts bonifiés	358		(44)			314
- autres	78	(3)	(15)	(5)		55
<b>Provisions</b>	<b>741</b>	<b>64</b>	<b>(92)</b>	<b>(118)</b>	<b>(8)</b>	<b>587</b>

(1) Dont 8 M€ liés au changement de méthode comptable en application de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires (Cf. principes comptables).

## 2.3.12 Variation des capitaux propres

	Capitaux propres décembre 2019				Capitaux propres décembre 2020				Capitaux propres décembre 2021			
	Affectation du résultat 2019	Versement au titre du résultat 2019	Versement au titre du résultat 2020	Résultat au 31 décembre 2020	Affectation du résultat 2020	Versement au titre du résultat 2020	Versement au titre du résultat 2020	Résultat au 31 décembre 2021	Affectation du résultat 2020	Versement au titre du résultat 2020	Autres mouvements (1)	Résultat au 31 décembre 2021
(en millions d'euros)												
Réserve générale	19 178			19 178				19 178				19 178
Écart de réévaluation	34			34				34				34
Report à nouveau	2 018	1 975	(1 069)	2 924				481	(286)	8		3 127
Résultat de l'exercice	1 975	(1 975)		481				(481)				1 941
Acompte sur dividende	(404)	404								(621)		(621)
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	<b>22 801</b>	<b>(665)</b>	<b>(665)</b>	<b>481</b>	<b>22 617</b>	<b>(286)</b>	<b>(613)</b>	<b>1 941</b>	<b>23 659</b>	<b>(613)</b>	<b>1 941</b>	<b>23 659</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>556</b>			<b>556</b>				<b>556</b>				<b>556</b>
<b>Capitaux propres (y compris FRBG)</b>	<b>23 357</b>	<b>(665)</b>	<b>(665)</b>	<b>481</b>	<b>23 173</b>	<b>(286)</b>	<b>(613)</b>	<b>1 941</b>	<b>24 215</b>	<b>(613)</b>	<b>1 941</b>	<b>24 215</b>

(1) Versement au titre du résultat 2021 et 8 M€ liés au changement de méthode comptable en application de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires (Cf. principes comptables).

## 2.3.13 Risques de crédit

### 2.3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31/12/2021					Total	31/12/2020 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
(en millions d'euros)							
<b>Répartition par zone géographique</b>							
France	19 573					19 573	16 508
Royaume-Uni							
Europe							
Autres							
<b>Total</b>	<b>19 573</b>					<b>19 573</b>	<b>16 508</b>
<b>Répartition par durée</b>							
Inférieure à 3 mois	6 330					6 330	5 467
De 3 mois à 1 an	90					90	70
De 1 an à 5 ans	1 853					1 853	1 500
Supérieure à 5 ans	11 300					11 300	9 471
<b>Total</b>	<b>19 573</b>					<b>19 573</b>	<b>16 508</b>

### 2.3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle

	31/12/2021					Total	31/12/2020 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
(en millions d'euros)							
<b>Répartition par zone</b>							
France	4 296		203	216	(260)	4 455	3 540
Royaume-Uni							
Europe	2			17	(17)	2	2
Autres	4			3	(3)	4	4
<b>Total</b>	<b>4 302</b>		<b>203</b>	<b>236</b>	<b>(280)</b>	<b>4 461</b>	<b>3 546</b>
<b>Répartition par durée résiduelle</b>							
Inférieure à 3 mois	1 129		50	55	(68)	1 166	389
De 3 mois à 1 an	64		3	4	(4)	67	261
De 1 an à 5 ans	925		45	53	(62)	961	943
Supérieure à 5 ans	2 184		105	124	(146)	2 267	1 953
<b>Total</b>	<b>4 302</b>		<b>203</b>	<b>236</b>	<b>(280)</b>	<b>4 461</b>	<b>3 546</b>
<b>Répartition par secteur</b>							
HLM	92					92	130
EPIC	219		26		(26)	219	285
Collectivités locales	124		46	2	(11)	161	44
Sociétés non financières	2 682		43	36	(43)	2 718	1 861
Administrations privées	73		64	43	(44)	136	90
Administrations publiques	17					17	63
Clients particuliers	708		22	17	(18)	729	794
Sociétés financières	259			138	(137)	260	166
Autres	128		2		(1)	129	113
<b>Total</b>	<b>4 302</b>		<b>203</b>	<b>236</b>	<b>(280)</b>	<b>4 461</b>	<b>3 546</b>

### 2.3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

	31/12/2021				31/12/2020	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
<b>Répartition par zone géographique</b>						
France	29 671	36		(76)	29 631	35 302
Royaume Uni	4 456			(2)	4 454	1 046
Europe	8 696			(24)	8 672	9 998
Autres	7 762			(13)	7 749	9 273
<b>Total</b>	<b>50 585</b>	<b>36</b>		<b>(115)</b>	<b>50 506</b>	<b>55 619</b>
<b>Répartition par durée résiduelle</b>						
Inférieure à 3 mois	2 879			(2)	2 877	2 347
De 3 mois à 1 an	14 360			(1)	14 359	19 098
De 1 an à 5 ans	11 425	1		(13)	11 413	11 640
Supérieure à 5 ans	21 921	35		(99)	21 857	22 534
<b>Total</b>	<b>50 585</b>	<b>36</b>		<b>(115)</b>	<b>50 506</b>	<b>55 619</b>
<b>Répartition par notation synthétique <sup>(1)</sup></b>						
AAA	1 871				1 871	1 914
AA	20 445				20 445	25 369
A	19 504			(4)	19 500	21 336
BBB	4 950			(27)	4 923	4 395
BB	712			(5)	707	389
B						15
CCC						
Non noté	3 103	36		(79)	3 060	2 201
<b>Total</b>	<b>50 585</b>	<b>36</b>		<b>(115)</b>	<b>50 506</b>	<b>55 619</b>

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch

### 2.3.13.4 Ventilation par durée restant à courir

	31/12/2021				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
(en millions d'euros)					
<b>Actif</b>					
Créances sur les établissements de crédit	6 330	90	1 853	11 300	19 573
Opérations avec la clientèle	1 166	67	961	2 267	4 461
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	2 877	14 359	11 413	21 857	50 506
<b>Passif</b>					
Opérations interbancaires et assimilées	7 484	104	561	2 781	10 930
Opérations avec la clientèle	66 258	271	721	13 007	80 257
Dettes représentées par un titre	10 559	5 406	5 282	9 388	30 635

## 2.3.14 Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)	EUR	USD	GBP	Autres	Total
<b>Actif</b>					
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>62 226</b>	<b>176</b>	<b>15</b>	<b>4 127</b>	<b>66 544</b>
Caisse, banques centrales	21 259				21 259
Effets publics et valeurs assimilées	21 512	124		4 076	25 712
Créances sur les établissements de crédit	19 455	52	15	51	19 573
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4 459</b>	<b>2</b>			<b>4 461</b>
Comptes ordinaires débiteurs	194				194
Autres concours à la clientèle à terme	4 265	2			4 267
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	<b>34 502</b>	<b>4 656</b>	<b>1 190</b>	<b>2 272</b>	<b>42 620</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 894	3 463	89	349	24 795
Actions et autres titres à revenu variable	13 608	1 193	1 101	1 923	17 825
<b>Participations</b>	<b>29 325</b>			<b>6</b>	<b>29 331</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>5 339</b>		<b>72</b>		<b>5 411</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>6 044</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>6 091</b>
<b>Total Actif</b>	<b>141 895</b>	<b>4 856</b>	<b>1 292</b>	<b>6 415</b>	<b>154 458</b>
<b>Passif</b>					
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>10 836</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>87</b>	<b>10 930</b>
Dettes envers les établissements de crédit à vue	7 113	2	5	87	7 207
Dettes envers les établissements de crédit à terme	3 723				3 723
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>79 468</b>	<b>438</b>	<b>54</b>	<b>297</b>	<b>80 257</b>
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	64 752	438	54	292	65 536
Autres dettes envers la clientèle	14 716			5	14 721
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>9 994</b>	<b>15 863</b>	<b>1 950</b>	<b>2 828</b>	<b>30 635</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>7 820</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>7 833</b>
<b>Provisions</b>	<b>587</b>				<b>587</b>
<b>Dépôts de garantie</b>	<b>1</b>				<b>1</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>556</b>				<b>556</b>
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	<b>23 659</b>				<b>23 659</b>
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	3 127				3 127
Résultat de l'exercice	1 941				1 941
Acompte sur dividende	(621)				(621)
<b>Total Passif</b>	<b>132 921</b>	<b>16 311</b>	<b>2 012</b>	<b>3 214</b>	<b>154 458</b>

## 2.4 Notes relatives au hors-bilan

### 2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations de change comptant</b>		
Euros achetés non encore reçus	8	4
Devises achetées non encore reçues	9	2
Euros vendus non encore livrés	9	2
Devises vendues non encore livrées	8	4
<b>Opérations de change à terme</b>		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	10 186	9 784
<i>Devises à livrer</i>	10 399	9 595
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	18 611	15 661
<i>Euros à livrer</i>	18 996	14 939
<b>Report/Déport non couru</b>		
À recevoir	71	43
À payer	50	43



## 2.4.2.2 Ventilation par durée résiduelle

	31/12/2021					31/12/2020				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Opérations fermes</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	4 329	7 904	5 670	8 471	26 374	7 775	19 952	6 366	8 625	42 718
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	4 329	7 904	5 670	8 471	26 374	7 775	19 952	6 366	8 625	42 718
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
<b>Opérations conditionnelles</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										

### 2.4.2.3 Ventilation par devise

	31/12/2021					31/12/2020				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
(en millions d'euros)										
<b>Opérations fermes</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	20 870	1 486	685	3 333	26 374	39 587	1 011	918	1 202	42 718
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	20 870	1 486	685	3 333	26 374	39 587	1 011	918	1 202	42 718
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
<b>Opérations conditionnelles</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments										
Vente/Pret Op condi Autres instruments										

### 2.4.2.4 Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France	1 954	1 701
Europe	1 483	1 662
Royaume-Uni	22 803	39 217
Autres	134	138
<b>Total</b>	<b>26 374</b>	<b>42 718</b>

## 2.4.3 Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés

	31/12/2021					31/12/2020				
	France	Europe	Royaume- Uni	Autres	Toutes zones	France	Europe	Royaume- Uni	Autres	Toutes zones
(en millions d'euros)										
Engagements donnés sains	41 595	5		2	41 602	47 505	5		1	47 511
Engagements donnés douteux	166				166	187				187
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>41 761</b>	<b>5</b>		<b>2</b>	<b>41 768</b>	<b>47 692</b>	<b>5</b>		<b>1</b>	<b>47 698</b>

## 2.5 Notes relatives au compte de résultat

### 2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	60	1
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	8	
Produits sur report/Déport	97	207
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	126	104
Autres intérêts et produits assimilés	4	3
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>295</b>	<b>315</b>
Intérêts sur banques centrales	(82)	(39)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(45)	13
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		11
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(39)	(3)
Charges sur report/Déport	(45)	(70)
Autres intérêts et charges assimilées	(3)	(7)
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>(214)</b>	<b>(95)</b>

### 2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	4	2
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	64	63
Autres intérêts et produits assimilés	2	5
Produit sur report/Déport	7	16
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Autres intérêts et produits assimilés (hors prêt)	2	3
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle</b>	<b>79</b>	<b>89</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(314)	(365)
Intérêts sur consignations	(54)	(70)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(3)	(3)
Autres intérêts et charges assimilées	(3)	(2)
Autres charges sur engagements		
Charges sur report/Déport	(2)	
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle</b>	<b>(376)</b>	<b>(440)</b>

## 2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics	32	29
Obligations	75	43
Autres titres à revenu fixe	78	101
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres de placement</b>	<b>185</b>	<b>173</b>
Effets publics	463	486
Obligations	9	8
Autres titres à revenu fixe	49	61
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement</b>	<b>521</b>	<b>555</b>
<b>Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe</b>	<b>706</b>	<b>728</b>
Euro commercial papers	(18)	(117)
Certificats de dépôts	(2)	(14)
Bons à moyen terme négociables	(7)	(5)
Euro medium term notes	(225)	(240)
<b>Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe</b>	<b>(252)</b>	<b>(376)</b>

## 2.5.4 Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Micro-couverture</b>	<b>388</b>	<b>320</b>
Swaps de taux	239	133
Swaps financiers	83	103
Swaps complexes	2	84
Swaps de change	64	
<b>Sur titres</b>		
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>388</b>	<b>320</b>
<b>Micro-couverture</b>	<b>(164)</b>	<b>(117)</b>
Swaps de taux	(86)	(79)
Swaps financiers	(12)	(27)
Swaps complexes	(2)	(11)
Swaps de change	(64)	
<b>Sur titres</b>	<b>(33)</b>	
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(197)</b>	<b>(117)</b>

## 2.5.5 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actions	22	19
OPCV	20	80
Autres titres à revenu variable		
<b>Revenus des titres de placement</b>	<b>42</b>	<b>99</b>
Actions	576	371
OPCV	29	16
Autres titres à revenu variable	1	
<b>Revenus des titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>606</b>	<b>387</b>
<b>Revenus des titres de participation</b>	<b>735</b>	<b>397</b>
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>1 383</b>	<b>883</b>

## 2.5.6 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	3		4	
Opérations sur titres		(14)		(11)
Prestations de services et divers	11	(19)	9	(17)
Prestations sur instruments financiers à terme		(1)		(1)
<b>Commissions</b>	<b>14</b>	<b>(34)</b>	<b>13</b>	<b>(29)</b>
<b>Produits et charges de commissions</b>		<b>(20)</b>		<b>(16)</b>

## 2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	(5)	12
Résultats sur opérations sur instruments financiers	5	
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>		<b>12</b>

## 2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat de cession des titres de placement</b>	<b>193</b>	<b>21</b>
- effets publics et valeurs assimilées	19	11
- obligations	4	(3)
- autres titres à revenu fixe	16	13
- actions	108	(12)
- OPC et autres titres à revenu variable	46	12
<b>Autres produits et charges sur titres de placement</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
<b>Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement</b>	<b>(75)</b>	<b>(22)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement</b>	<b>116</b>	<b>(3)</b>
<b>Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>682</b>	<b>732</b>
- actions	484	663
- OPC et autres titres à revenu variable	198	69
<b>Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>
<b>Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>435</b>	<b>(374)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>1 114</b>	<b>355</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>1 230</b>	<b>352</b>

## 2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement	1	(1)		
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	13	(43)	17	(41)
Revenus et charges sur immeubles de placement	157	(29)	128	(26)
<b>Produits et charges sur immobilisations de placement</b>	<b>171</b>	<b>(73)</b>	<b>145</b>	<b>(67)</b>
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	25		21	
Rémunérations versées aux préposés		(33)		(37)
Autres produits et charges divers d'exploitation	76	(262)	104	(300)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>101</b>	<b>(295)</b>	<b>125</b>	<b>(337)</b>
<b>Total autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>272</b>	<b>(368)</b>	<b>270</b>	<b>(404)</b>
<b>Total net</b>		<b>(96)</b>		<b>(134)</b>

## 2.5.10 Charges générales d'exploitation

### 2.5.10.1 Charges générales d'exploitation

	31/12/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)		
Salaires et traitements	(413)	(403)
Autres charges sociales	(246)	(242)
Intéressement	(32)	(32)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(68)	(64)
Dotations/Reprises aux provisions	(5)	81
<b>Frais de personnel</b>	<b>(764)</b>	<b>(660)</b>
Impôts et taxes	(24)	(26)
Loyers, charges locatives	(20)	(20)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Etudes et recherches	(161)	(156)
Services extérieurs - divers	(74)	(65)
Autres charges	(20)	(21)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(300)</b>	<b>(289)</b>
Refacturation	546	557
<b>Refacturation</b>	<b>546</b>	<b>557</b>
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
<b>Autres produits et charges générales d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(517)</b>	<b>(391)</b>

### 2.5.10.2 Effectifs rémunérés

	31/12/2021	31/12/2020
(en nombre de personnes)		
Effectif moyen cadres Droit public	1 412	1 359
Effectif moyen cadres Droit privé	2 354	2 245
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	28	28
<b>Effectif moyen : cadres</b>	<b>3 794</b>	<b>3 632</b>
Effectif moyen non cadres Droit public	2 444	2 507
Effectif moyen non cadres Droit privé	226	225
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	59	64
<b>Effectif moyen : non cadres</b>	<b>2 729</b>	<b>2 796</b>
<b>Total effectif moyen</b>	<b>6 523</b>	<b>6 428</b>
Effectif de clôture cadres Droit public	1 449	1 357
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 385	2 307
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	27	28
<b>Effectif de clôture : cadres</b>	<b>3 861</b>	<b>3 692</b>
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 451	2 462
Effectif de clôture non cadres Droit privé	255	229
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	56	63
<b>Effectif de clôture : non cadres</b>	<b>2 762</b>	<b>2 754</b>
<b>Total effectif de clôture</b>	<b>6 623</b>	<b>6 446</b>

## 2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)		
<b>Dotations nettes sur immobilisations incorporelles</b>	<b>(136)</b>	<b>(125)</b>
Concessions et logiciels	(136)	(125)
<b>Dotations nettes sur immobilisations corporelles</b>	<b>(20)</b>	<b>(21)</b>
Immeubles et agencements	(17)	(19)
Mobiliers, matériels et outillages	(3)	(2)
<b>Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>(156)</b>	<b>(146)</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(156)</b>	<b>(146)</b>

## 2.5.12 Coût du risque

	31/12/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)		
Dépréciation des créances	(16)	(38)
Risques de contrepartie		(1)
Risques sur engagements de signature		(14)
Autres risques	7	(23)
<b>Dotations pour dépréciations et provisions</b>	<b>(9)</b>	<b>(76)</b>
Dépréciation des créances	19	4
Risques de contrepartie		1
Risques sur engagements de signature	7	3
Autres risques		
<b>Reprises de dépréciations et provisions</b>	<b>26</b>	<b>8</b>
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		
<b>Pertes et récupérations</b>		
<b>Coût du risque</b>	<b>17</b>	<b>(68)</b>

## 2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31/12/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)		
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
<b>Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	140	106
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(160)	(324)
<b>Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>	<b>(20)</b>	<b>(218)</b>
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>(20)</b>	<b>(218)</b>

## 2.5.14 Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(396)	(228)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts	87	11
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(309)</b>	<b>(217)</b>

## 2.6 Notes spécifiques

### 2.6.1 Programme d'Investissement d'Avenir

	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
<i>(en millions d'euros)</i>				
France Brevets	105	109	105	109
Développement technologie	719	719	719	719
Économie sociale et solidaire	34	40	34	40
Formation en alternance (Hébergement et Appareil de modernisation)	42	67	42	67
Fonds national d'amorçage	121	156	121	156
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	12	12	12	12
Fonds Écotechnologies	225	212	225	212
Fonds pour la société numérique (Infrastructures et Services)	535	534	535	534
Ville de demain	313	349	313	349
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	2	3	2	3
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	10	15	10	15
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	2	4	2	4
French Tech Accélération	200	196	200	196
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	42	64	42	64
Fonds Accélération Biotech Santé	328	330	328	330
Fonds de fonds de retournement	117	123	117	123
Innovation numérique pour l'excellence éducative	36	40	36	40
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	47	48	47	48
Territoires d'innovation de grande ambition	236	183	236	183
Territoires d'innovation pédagogique	92	67	92	67
Fonds à l'internationalisation des PME		100		100
Adaptation et qualification main d'œuvre	98	50	98	50
Sociétés universitaires et de recherche	79	99	79	99
Accélération du développement des Ecosystèmes d'innovation performants	126	106	126	106
Grands défis	300	250	300	250
Enveloppes dédiées aux fonds du PIA4	85		85	
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>3 949</b>	<b>3 919</b>	<b>3 949</b>	<b>3 919</b>

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion opérationnelle du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi la Caisse des Dépôts a été mobilisée :

- dans le cadre du premier PIA (PIA 1) sur 8 conventions pour un versement de l'État d'un montant global de 8 329 M€ depuis 2010 ;
- dans le cadre du PIA 2 sur 2 conventions pour un versement de l'État d'un montant global de 1 554 M€ depuis 2014 ;
- dans le cadre du PIA 3 sur 4 conventions pour un versement de l'État d'un montant global de 1 342 M€ depuis 2017.

Toutes ces conventions peuvent être constituées de plusieurs « fonds » dont le détail est présenté dans l'annexe ci-dessus.

## 2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
(en millions d'euros)				
<b>Total de l'exposition</b>	<b>25 729</b>	<b>(17)</b>	<b>25 712</b>	<b>29 252</b>
Afrique du Sud	25		25	26
Allemagne	147		147	147
Autriche	186		186	309
BEI (Supranational)	272		272	225
Belgique	61		61	
Brésil				38
Bulgarie	18		18	18
Chili	212		212	198
Colombie	152	(1)	151	140
Croatie	96		96	91
Finlande	25		25	25
France	18 557		18 557	20 712
Grèce	1	(1)		
Indonésie	235	(1)	234	206
Israël	620		620	105
Japon	3 571		3 571	5 466
Lituanie	41		41	39
Luxembourg	652		652	384
Mexique	229	(4)	225	234
Mécanisme Européen de stabilité				331
Pologne	44		44	55
Pérou	204	(3)	201	145
Roumanie	242	(7)	235	214
République de Corée (Corée du Sud)				15
République tchèque				43
Slovénie	56		56	54
Togo	50		50	
Venezuela	33		33	32

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex



63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Caisse des dépôts et consignations**  
**Rapport des commissaires aux comptes**  
**sur les comptes annuels de la Section**  
**Générale**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Caisse des dépôts et Consignations

56 rue de Lille  
75007 Paris

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section Générale

Exercice clos le 31 décembre 2021

À la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni

de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre entité et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2021 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des Dues diligences ;
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2021 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des Dues diligences.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable présenté dans la note 2.2 de l'annexe des comptes annuels concernant la l'application de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>Mise en production du projet SIGMA relatif aux instruments financiers</b> (Se référer à la note 2.1.1.8 de l'annexe aux comptes annuels)	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>Le projet SIGMA (Système d'Information de Gestion des Activités de Marché) a été initié au sein du groupe CDC, dans un objectif de modernisation de la structure de ses systèmes d'information relatifs aux instruments financiers. Ce projet a été séquencé en différents lots dont les principaux ont été mis en production par phases successives au cours de l'exercice 2021.</p> <p>A fin 2021, l'essentiel des postes « obligations et autres titres à revenus fixes », « actions et autres titres à revenus variables », « dettes représentées par un titre » et des différents instruments dérivés sont désormais gérés sur ce nouvel outil. Dans ce contexte, la CDC a dû adapter son dispositif de production de l'information financière et de contrôle interne associé à ce nouvel outil.</p> <p>Compte tenu des livraisons successives intervenues tout au long de l'exercice 2021, et des encours significatifs des instruments désormais gérés par le nouvel outil (l'essentiel des instruments financiers dans les comptes de la Section Générale) nous avons considéré que cette migration informatique et les impacts opérationnels qui en découlent constituaient un point clé de l'audit.</p>	<p>Avec l'aide de nos spécialistes en audit informatique, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pris connaissance des phases de recette et revu les accords donnés à la mise en production ;</li> <li>• Examiné la reprise des données depuis les anciens systèmes d'information ;</li> <li>• Pris connaissance des rapports d'exceptions et des correctifs déployés pour y remédier ;</li> <li>• Examiné une sélection de calculs et contrôles automatiques intégrés dans le nouvel outil ;</li> <li>• Vérifié la fiabilité des états clés et des états de rapprochements utilisés pour produire et justifier l'information financière ;</li> <li>• Apprécié la justification d'un échantillon d'écritures manuelles en lien avec la migration.</li> </ul>

<b>Évaluation des titres de participation</b> <b>(Se référer aux notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4 des comptes annuels)</b>	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2021 pour un montant net de 29,3 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'utilité (notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4).</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires. Ce risque relatif à l'environnement externe est renforcé compte tenu de la crise liée à la pandémie de covid-19.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs nets retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit par leurs contrôleurs légaux et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ;</li> <li>❖ vérifier les cours de bourse utilisés ;</li> <li>❖ apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations prenant en compte, le cas échéant, les impacts de la crise liée à la pandémie de covid-19 avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance ;</li> <li>❖ apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.</li> </ul>

<b>Évaluation des titres de l'activité de portefeuille</b> (Se référer aux notes 2.2.3.1.4. et 2.3.3 des comptes annuels)	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>Les titres de l'activité du portefeuille qui figurent au bilan de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2021 sont constitués de 14,7 milliards d'euros, dont 12,8 milliards d'euros d'actions (notes 2.2.3.1.4 et 2.3.3).</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations estime que la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque la direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritères (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus) et les impacts de la crise liée à la pandémie de Covid-19.. S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ vérifier l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ;</li> <li>❖ vérifier les cours de bourse utilisés ;</li> <li>❖ obtenir les prévisions de flux de trésorerie prenant le cas échéant en compte les impacts de la crise liée à la pandémie de Covid-19 des activités des titres concernés établis à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille ;</li> <li>❖ apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.</li> </ul>

## Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification des informations données dans le rapport de gestion de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations du Directeur Général.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur Général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 18ème année de leur mission sans interruption, dont 16 années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et à Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2022

Les commissaires aux comptes

**Mazars**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Jean Latorzeff

Gilles Magnan

Pierre Clavié

Philippe Vog